

 COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT	DE 2026-052 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION SÉANCE du 14 septembre 2026
---	---

L'an deux mil vingt-six et le quatorze septembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 7 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Monique JOANNY, Marc VALERO, Agnès LANET, Laurent MARIANELLI, Marie-Claire GIRARDET, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Noël STEBE, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Sylvie JAUFFRET, Samuel PAGNETTI, Edwige MARIANELLI, Katia CASTELLAN, Caroline CHARVET, Lydia CAVA, Julie VALLA, Eugénie GUILLON, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Daniel CLING, Odile MOLLARD

Absents excusés : Bernard BOUDOIRE, Samia GUILLARME, Eric GUILLAUMIN

Pouvoirs de : Bernard BOUDOIRE à Gwénaél LOUAISEL, Samia GUILLARME à Daniel CLING, Eric GUILLAUMIN à Odile MOLLARD

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

7.5.1 - Contrat Vaucluse Ambition 2026-2028

Monsieur Guy HOAREAU, adjoint, expose :

Par courrier en date du 26 juin 2026, Madame la Présidente du Conseil Départemental de Vaucluse a informé Monsieur le Maire que le Conseil Départemental poursuit son soutien aux projets d'investissement des communes vauclusiennes avec l'ouverture d'une nouvelle phase contractuelle 2026-2028.

Le nouveau contrat Vaucluse ambition, approuvé par délibération n°2025-446 du 12 décembre 2025, constitue un soutien majeur du Département pour la réalisation des projets concrets des communes qui contribuent au développement équilibré du territoire et à l'attractivité du Vaucluse.

La Commune de Robion peut se voir allouer dans le cadre de ce dispositif financier mis en place par Le Conseil Départemental, sur la nouvelle phase contractuelle 2026-2028, une enveloppe d'un montant de 237 600 €.

Ce dispositif permet de subventionner à hauteur de 70% maximum, des travaux correspondants aux thématiques définies dans le contrat :

- pour la thématique de base le montant de la subvention sur trois ans est plafonné à 190 080,00 €.
- pour la thématique transition écologique et énergétique le montant de la subvention sur trois ans est plafonné à 47 520,00 €.

Il vous est proposé d'inscrire les opérations suivantes pour la part de base :

- La vidéo-protection
- L'enfouissement du réseau ENEDIS sur l'avenue du Luberon
- Les travaux de voirie du chemin du Moulin d'Oise

Il vous est proposé également d'inscrire les opérations suivantes pour la part transition écologique et énergétique :

- L'acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques
- L'acquisition et l'installation de mobilier en bois pour le groupe scolaire.

Je vous précise qu'aucun coefficient ne sera appliqué au profit de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (24 présents + 3 pouvoirs)

Approuve les projets suivants :

Pour la thématique de base :

- La vidéo-protection
- L'enfouissement du réseau ENEDIS sur l'avenue du Luberon
- Les travaux de voirie du chemin du Moulin d'Oise

Pour la thématique transition écologique et énergétique :

- L'acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques
- L'acquisition et l'installation de mobilier en bois pour le groupe scolaire.

Sollicite l'aide du département pour un montant global de 237 600.00 € dans le cadre du Contrat Vaucluse Ambition 2026-2028.

Arrête les modalités de financement telles qu'elles sont retranscrites dans le tableau de synthèse des plans de financement prévisionnels annexé à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} adjoint en cas d'empêchement du Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Précise qu'aucun coefficient ne sera appliqué au profit de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20260915-DE_2026_052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2026

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 15 septembre 2026
Le Maire,
Patrick SINTES



La secrétaire de séance
Monique JOANNY

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (16 av Feuchères – CS 88010 – 30941 Nîmes Cedex 09 ou par l'application « télérecours Citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.